
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 13

Séance du vendredi 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc FABRE.

Sont présents: Jean-Marc FABRE, Sabine BOU, Sylvie CAZOR-BLANC, Marielle CHINCHOLLE, Jacques CROS, Dorian ENJALBERT, Marie GAYRAL, Emmanuel GINESTET, Solange MARTY, Benoît MAUREL, Francis MOLINIER, Yannick PAILLOUX, Sandrine SERRE

Représentés:

Excuses: Sophie ARDON, Daniel RAYNAL

Absents:

Secrétaire de séance: Solange MARTY

ORDRE DU JOUR

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
- Approbation et vote des comptes de gestion 2021
- Approbation et vote des comptes administratifs 2021
- Vote des budgets 2022
- Création de poste adjoint administratif
- Questions diverses

CREATION DE POSTE PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF - DE 2022 021

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au conseil municipal, de fixer l'objectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3- et 34,

Vu le contrat à durée déterminée de Madame ***** en date du 1er avril 2021,

Considérant que le contrat à durée déterminée ne correspond pas aux attentes du conseil municipal du fait qu'il ne permet pas d'offrir un emploi pérenne,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée:

d'ouvrir la vacance de poste pour la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet à 35h par semaine, à compter du 1er Juin 2022. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juin 2022

Grade: Adjoint administratif
Filière administrative- Catégorie C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la vacance de poste pour cet emploi permanent.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 - DE 2022 022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département a été transféré à la commune.

Par conséquent,

Le nouveau taux de référence 2022 de TFPB (Taxe Foncière Bâti) de la commune est de 33.97

Le nouveau taux de référence 2022 de TFPNB (Taxe Foncière Non Bâti) de la commune est de 84.13

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VOTE à la majorité par 7 voix pour, 5 voix contre, et 1 abstention,

DÉCIDE d'augmenter de 1,010004% les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

-Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.31%

-Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 84.97 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent, et de procéder à la notification de cette délibération l'administration fiscale.

A Castanet,

Le 08/04/2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNE DE CASTANET - DE 2022 024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marc délibérant sur le compte administratif du budget COMMUNE DE CASTANET de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 697.84	202 541.00		202 541.00	49 697.84
Opérations de l'exercice	389 236.23	428 363.65	535 628.34	708 274.88	924 864.57	1 136 638.53
TOTAUX	389 236.23	478 061.49	738 169.34	708 274.88	1 127 405.57	1 186 336.37
Résultat de clôture		88 825.26	29 894.46			58 930.80
				Restes à réaliser	19 716.58	
				Besoin/excédent de financement Total		39 214.22
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		142 757.14

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

49 611.04	au compte 1068 (recette d'investissement)
39 214.22	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LA CAPELLE II - DE 2022 025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marc délibérant sur le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA CAPELLE II de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	102 910.10			176 761.56	102 910.10	176 761.56
Opérations de l'exercice	3 331.70	115 555.43	170 192.21		173 523.91	115 555.43
TOTAUX	106 241.80	115 555.43	170 192.21	176 761.56	276 434.01	292 316.99
Résultat de clôture		9 313.63		6 569.35		15 882.98
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		15 882.98
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
9 313.63	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LE BELVEDERE - DE 2022 026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marc délibérant sur le compte administratif du budget LOTISSEMENT LE BELVEDERE de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				71 640.49		71 640.49
Opérations de l'exercice	132 804.41	52 486.11	60 147.55	24 311.46	192 951.96	76 797.57
TOTAUX	132 804.41	52 486.11	60 147.55	95 951.95	192 951.96	148 438.06
Résultat de clôture	80 318.30			35 804.40	44 513.90	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	44 513.90	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL CASTANET - DE 2022 027

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marc délibérant sur le compte administratif du budget LOTISSEMENT COMMUNAL DE CASTANET de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 565.99				40 565.99
Opérations de l'exercice		0.34				0.34
TOTAUX		40 566.33				40 566.33
Résultat de clôture		40 566.33				40 566.33
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		40 566.33
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
40 566.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PHOTOVOLTAIQUES DU BELVEDERE - DE 2022 028

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marc délibérant sur le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUES DU BELVEDERE de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	648.83			39 566.21	648.83	39 566.21
Opérations de l'exercice	2 001.84	9 499.86	36 727.16	15 573.38	38 729.00	25 073.24
TOTAUX	2 650.67	9 499.86	36 727.16	55 139.59	39 377.83	64 639.45
Résultat de clôture		6 849.19		18 412.43		25 261.62
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		25 261.62
				Pour mémoire : virement à la s		8 749.17

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
6 849.19	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT - DE 2022 029

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marc délibérant sur le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			5 889.96		5 889.96	
Opérations de l'exercice	11 407.02	32 976.67	19 673.73	6 496.28	31 080.75	39 472.95
TOTAUX	11 407.02	32 976.67	25 563.69	6 496.28	36 970.71	39 472.95
Résultat de clôture		21 569.65	19 067.41			2 502.24
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		2 502.24
				Pour mémoire : virement à la s		3 519.95

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

19 067.41	au compte 1068 (recette d'inve
2 502.24	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES - DE 2022 030

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marc délibérant sur le compte administratif du budget TRANSPORTS SCOLAIRES de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		53 994.30		32 332.13		86 326.43
Opérations de l'exercice	8 825.72	16 941.54			8 825.72	16 941.54
TOTAUX	8 825.72	70 935.84		32 332.13	8 825.72	103 267.97
Résultat de clôture		62 110.12		32 332.13		94 442.25
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		94 442.25
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
62 110.12	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET COMMUNE DE CASTANET - DE 2022 031

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 Budget: Commune de Castanet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 555 642.45 Euros

En dépenses à la somme de : 1 555 642.45 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	125 281.47
012	Charges de personnel, frais assimilés	121 600.00
014	Atténuations de produits	9 556.83
65	Autres charges de gestion courante	115 652.26
66	Charges financières	10 440.23
67	Charges exceptionnelles	14 739.52
023	Virement à la section d'investissement	171 618.32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 540.37
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		606 429.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	30 875.00
73	Impôts et taxes	140 421.00
74	Dotations et participations	223 159.00

75	Autres produits de gestion courante	168 259.78
77	Produits exceptionnels	4 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	39 214.22
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		606 429.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	41 000.00
204	Subventions d'équipement versées	79 458.97
21	Immobilisations corporelles	145 400.00
23	Immobilisations en cours	551 120.00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 609.85
27	Autres immobilisations financières	33 730.17
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 894.46
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		949 213.45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	196 855.00
16	Emprunts et dettes assimilées	426 801.15
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 611.04
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
27	Autres immobilisations financières	25 113.57
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	171 618.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 214.37
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		949 213.45

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET LOTISSEMENT LE BELVEDERE - DE 2022 032

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 Budget Lotissement Le Belvédère de la Commune de Castanet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 264 742.63 Euros

En dépenses à la somme de : 264 742.63 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 000.00
66	Charges financières	423.82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 021.06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	423.82
002	Résultat de fonctionnement reporté	80 318.30
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		143 187.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	17 284.97
77	Produits exceptionnels	12 089.80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 388.41
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	423.82
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		143 187.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	113 388.41
16	Emprunts et dettes assimilées	8 167.22
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		121 555.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	52 021.06
16	Emprunts et dettes assimilées	33 730.17
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	35 804.40
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		121 555.63

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DE CASTANET - DE 2022 033

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 du Budget: Lotissement communal de Castanet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 52 740.66 Euros

En dépenses à la somme de : 52 740.66 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	52 740.66
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		52 740.66

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	12 173.33
75	Autres produits de gestion courante	1.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	40 566.33
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		52 740.66

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PHOTOVOLTAIQUES - DE 2022 034

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022: budget PHOTOVOLTAIQUES DU BELVEDERE de la Commune de Castanet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 57 979.83 Euros

En dépenses à la somme de : 57 979.83 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 100.00
66	Charges financières	762.72
023	Virement à la section d'investissement	9 976.34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 876.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 715.06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	13 865.87
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 849.19
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		20 715.06

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

23	Immobilisations en cours	32 590.67
16	Emprunts et dettes assimilées	4 674.10
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		37 264.77

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	9 976.34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 876.00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	18 412.43
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		37 264.77

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET ASSAINISSEMENT - DE 2022 035

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT de la Commune de Castanet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 105 821.01 Euros

En dépenses à la somme de : 105 821.01 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 450.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000.00
014	Atténuations de produits	1 000.00
66	Charges financières	6 303.60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		49 753.60

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	23 707.47
74	Subventions d'exploitation	11 493.09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 050.80
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 502.24
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		49 753.60

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 759.67
16	Emprunts et dettes assimilées	20 189.53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 050.80
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	19 067.41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		56 067.41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 067.41
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		56 067.41

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES - DE 2022 036

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 Budget: TRANSPORTS SCOLAIRES de la Commune de Castanet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Castanet pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 108 232.25 Euros

En dépenses à la somme de : 108 232.25 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 300.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 000.00
67	Charges exceptionnelles	52 020.12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 790.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		71 110.12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
76	Produits financiers	9 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 110.12
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		71 110.12

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	37 122.13
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		37 122.13

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 790.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	32 332.13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		37 122.13

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CASTANET, les jour, mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES

La séance du conseil municipal est levée à 21h30

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée mercredi 11 mai à 20h30